

# Mon espace santé - Usages possibles en fonction du statut du compte utilisateur

Un compte activé est un compte auquel la personne s'est connectée au moins une fois (avec vérification de la carte vitale à l'activation). Elle peut alors commencer à utiliser les fonctionnalités de Mon espace santé comme le profil médical ou l'ajout de document.

Toute personne qui ne s'est pas opposée à Mon espace santé se verra automatiquement créer un compte. Les utilisateurs en sont informés. Les comptes peuvent être alimentés par des documents ou recevoir des messages. Pour les consulter, l'utilisateur doit activer son compte.

	Envoi d'un message dans la messagerie sécurisée de Mon espace santé	Alimentation de Mon espace santé avec 1 document (via le DMP)
Le patient a <b>activé</b> Mon espace santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le professionnel peut envoyer un message au patient</li> <li>✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation.</li> <li>✓ Le patient peut y répondre</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'espace santé du patient est alimenté</li> <li>✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle enregistrée au moment de l'activation.</li> <li>✓ Le patient peut consulter le document</li> </ul>
Le patient <b>n'a pas activé</b> Mon espace santé mais son compte a été créé automatiquement	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ Le professionnel peut envoyer un message au patient</li> <li>✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'assurance maladie (AM).</li> <li>📧 L'utilisateur qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'AM reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé tous les ans.</li> <li>🔒 L'utilisateur doit activer Mon espace santé pour consulter le message</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✓ L'espace santé du patient est alimenté</li> <li>✉ Le patient reçoit une notification sur sa boîte mail personnelle connue par l'assurance maladie (AM).</li> <li>📧 L'utilisateur qui n'a pas d'adresse mail enregistrée auprès de l'AM reçoit un relevé d'activité de Mon espace santé tous les ans.</li> <li>🔒 L'utilisateur doit activer Mon espace santé pour consulter le document</li> </ul>
L'utilisateur s'est <b>opposé</b> à Mon espace santé	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Le message n'est pas envoyé et le professionnel reçoit un message d'erreur en réponse à son message.</li> <li>✗ Le patient n'est pas notifié</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>✗ Après avoir tenté d'alimenter le DMP de l'utilisateur, le professionnel reçoit un retour automatique d'erreur dans son logiciel indiquant que le DMP est fermé.</li> <li>✗ Le patient n'est pas notifié</li> </ul>

## 👁️ Transparence et traçabilité pour les patients

Les actions réalisées par les professionnels de santé dans le DMP (alimentation ou consultation) sont tracées et visibles par le patient. Il est notifié au 1er accès d'un PS à son DMP et à chaque ajout de document. Dans son historique il peut voir l'ensemble de l'activité sur son compte.